

4^e Division.

Paris, le 21 août 1810

Bureau
de Chef

Réponse à
lettre d

Enregistrement
à l'arrivée, 76.^o
au départ, 77.^o

Nota. La réponse
doit être adressée
directement au
Ministre.

Le Chef de la 4^e Division du
Ministère de l'Intérieur,

A Monsieur Lethière, Directeur de l'École
des Beaux arts à Rome

Monsieur, J'ai reçu et j'ai entendu toutes vos sollicitations à l'effet d'obtenir une augmentation de crédit pour l'École que vous dirigez, et je vous avoue qu'indigné d'ailleurs de la difficulté d'augmenter les articles du Budget de l'Ordinaire du Ministère, je n'ai pu me rendre raison de l'objet de votre demande, ayant sous les yeux tous les documents qui établissent la fixation du crédit de l'École de Rome, et les Comptes qui justifient de l'emploi de ce crédit pour les temps antérieurs à votre gestion, et pour votre gestion même. Je crois donc qu'il est inutile que je vous explique ici sur quelles bases ont été fixés les crédits en Comptes et pour aucun.

Ce n'est qu'à Comptes de l'an 10 que l'École de Rome a eu un crédit fixe dans le Budget, parce qu'antérieurement les dépenses étoient moindres et ne s'acquittoient par le Ministère de l'Intérieur qu'après avoir été alloués à l'avance et justifiés ensuite.

En l'an 10 le crédit étoit fixé, à cause de la nouvelle organisation de l'École, à 60000.
Il devoit y avoir alors quinze Clercs qui étoient à

Renouvelles par Cinquième tous les ans.
 en l'an XI même Crédi et même Arrangement
 en l'an XII même Crédi et même Arrangement
 En l'an XIII le Crédi fut porté à 80000,
 parce que l'on portait le nombre des Béné à 17 et que le
 Directeur avoit sans autorisation régulière augmenté les
 dépenses que par grace le Ministre voulut bien reconnaître.
 Jusqu'en 1807 le Crédi fut fixé de même.
 En 1808 première année de votre gestion, le Ministre
 voulut bien acquiescer aux propositions qui lui furent faites
 et répétées, de donner à l'École de Rome encore plus de
 Consistance. son Excellence proposa à Sa Majesté de
 fixer le Crédi de l'École à 100000
 et en fin connaître l'Emploi qu'elle ordonneroit ainsi qu'il
 suit:

- " Il y aura pour 1808, 25 Pensionnaires et il sera alloué pour
- " la Nourriture et l'Entretien de chacun d'eux, 2400, ce qui
- " fait pour les 25 60000,
- " Pour la table du Directeur 4380,
- " son traitement a été jusqu'à présent de 6000,
- " Mais d'après ses réclamations on a reconnu
- " l'insuffisance de ce traitement, et l'auroit de
- " le porter à 10000,-
- " Les dépenses diverses, telles que l'Entretien
- " de l'Édifice et du Mobilier, les traitements
- " et gages des personnes employées dans
- " l'Établissement, pour porter à 25620,
- Total 100000,-

Le Nombre de vos Béné qui fait le principal objet

de vos Reclamations, n'en prouvent pas porte à 25 dans
 vos Comptes, ainsi ne supposant que le dernier article de
 votre Credit est offert quelque insuffisant, vous avez du
 Trouver juste premier de quoi y pourvoir.

Mais le Budget est la Règle générale qui doit
 suivre tous les Administrateurs, vous devez Mieux
 toujours vous enfermer dans les limites de votre Credit
 annuel, et je ne saurois trop vous engager à suivre cette
 Règle qui tend à éviter des déficits et un surcrois de
 Charges pour l'Etat.

Vous recevrez sans frais depuis le 1.^{er} Mars à peu près
 le double de votre Credit, et le solde sera acquitté avec
 le dernier mois, ainsi vous trouverez dans ce mode une simplification
 de l'ouvrage.

Je desirerois Mieux que vos opérations se trouvent d'accord
 avec les principes d'Administration que je vous expose
 tout exprès et le dire aux Lettres que vous m'avez écrites
 et aux sollicitations un peu vagues que j'ai reçues de
 plusieurs personnes que vous avez informées de votre Sortir.

Je vous prie d'agréer l'assurance de
 mes sentiments affectueux

Bonnaville